



# La lettre du Réseau

N° 16 - Septembre 2021

réseau d'accompagnement des

**PARENTS**

## LA PETITE ENFANCE

### SOMMAIRE

#### **Le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles**

Nathalie CURTET, Chargée de Mission Parentalité, CAF du Bas-Rhin

Page 3

#### **Démarche et objectifs de la Commission Départementale des Services aux Familles**

Enzo VERRECCHIA, Chargé de Mission Petite Enfance, CAF du Bas-Rhin

Page 4

#### **Visite d'Adrien TAQUET à l'association Le Furet**

Rebecca RIESS, Directrice, Association Le Furet

Page 6

#### **La nouvelle convention collective des Assistants Maternels**

Liliane DELTON, Secrétaire générale UNSA PROASSMAT

Page 7

#### **Référence : aux côtés des professionnels de la petite enfance**

Patricia LOPEZ, Directrice, Cabinet référence

Page 9

#### **Découvrez l'atelier Poisson Plume**

L'équipe de l'association Poisson Plume

Page 12

#### **Conciliation vie familiale-vie professionnelle : besoins des parents et modes de garde**

Rosalie DULCK, Chargée de mission, Udaf Bas-Rhin

Page 15

#### **Les ressources Petite Enfance :**

##### **«A portée de mains»**

Un guide illustré pour l'éveil culturel et artistique des tout-petits

Page 19

##### **«Les 1000 premiers jours»**

Page 20

#### **Allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant**

Page 21

#### **Les revues dédiées à la petite enfance**

Page 22

#### **Les prochaines matinales du Réseau**

Page 24





# LA VIE DU SCHEMA

## LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)

Le **SDSF 2019-2023 du Bas-Rhin** signé par les partenaires institutionnels\* œuvrant dans le champ de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale favorise la coopération de l'ensemble des acteurs intervenant sur ces thématiques pour répondre aux besoins des familles au regard des enjeux identifiés par situation de vie.

Le SDSF 2019/2023 de deuxième génération définit les orientations stratégiques partagées des partenaires **en fonction des situations de vie** des parents suivantes :

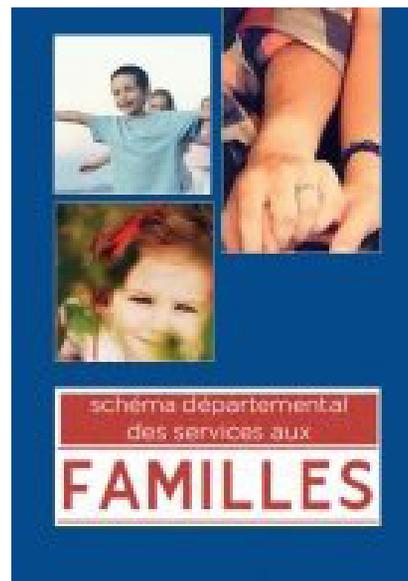
- Devenir parent
- Parent d'un jeune enfant
- Parent d'un enfant de 6 à 11ans
- Parent d'un adolescent ou d'un jeune adulte
- Séparés mais toujours parents
- Vivre et s'impliquer sur son territoire

A ce titre, le SDSF intègre le schéma départemental de l'animation de la vie sociale.

Le SDSF qui a fait l'objet d'une démarche d'élaboration participative avec tous les acteurs s'appuie sur la **capitalisation de l'expérience du précédent schéma** et notamment ses réalisations majeures : mise en place de la plateforme départementale de la médiation familiale, développement des liens entre les parents et l'école, mise en œuvre du réseau d'accompagnement des parents, développement du centre ressources petite enfance & handicap.

**Outil d'aide à la décision pour les collectivités** et l'ensemble des acteurs, la vocation du SDSF est de développer, améliorer et coordonner la mise en œuvre des différentes politiques publiques, il vise à :

- réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif ;
- répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables ;
- mailler le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité ;



- renforcer l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité ;
- permettre une action coordonnée des acteurs sur le territoire ;
- améliorer l'information des familles sur l'offre disponible et favoriser la participation des parents aux actions.

**Le SDSF fonctionne au travers d'instances spécifiques :**

- Un comité stratégique des services aux familles composé des signataires du schéma qui pilote et suit sa mise en œuvre ;
- Des commissions départementales des services aux familles : instances consultatives et de réflexion sur l'ensemble des enjeux associés à la politique d'accompagnement des parents comprenant les acteurs institutionnels et professionnels impliqués dans la mise en œuvre des priorités du schéma.

*\*Les signataires du SDSF sont : la Préfecture, la Caf, la CeA, l'Education Nationale, la Justice, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Association des Maires du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg, l'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf)*

**Nathalie CURTET**  
Chargé de Mission Parentalité  
CAF du Bas-Rhin

# DÉMARCHE ET OBJECTIFS DE LA CDSF



La commission départementale petite enfance – instance du Schéma départemental des services aux familles – centrée sur l'exercice du métier d'assistant maternel s'est tenue sous forme d'ateliers participatifs à distance les 23, 24 et 25 mars dernier, autour de trois thématiques :

- La promotion du métier d'assistant maternel : mieux promouvoir et valoriser le métier
- L'évolution des formes d'accueil individuel : focus sur les maisons d'assistants maternels
- Les services d'accueil familiaux : exercer au sein d'une crèche familiale

Etaient conviés à participer à cette instance de réflexion et de coopération l'ensemble des acteurs concernés par la thématique de l'accueil individuel : élus, collectivités, associations, signataires du SDSF (notamment, L'Etat, la CeA, la Caf, la Msa, l'Udaf, l'association des Maires et la Ville de Strasbourg).

## Les objectifs de cette commission étaient multiples

- Partager les constats sur la situation de l'accueil individuel dans notre département : chute du nombre d'assistants maternels en activité, réduction du nombre d'agrément délivrés par la PMI, augmentation constante de la création de Maisons d'assistants maternels (cf. chiffres illustrés ci-dessous)
- Réunir au sein d'une même instance l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux pour recueillir leur réflexion.
- Définir des pistes d'actions opérationnelles à mettre en œuvre dans notre département pour valoriser le métier et définir de nouvelles modalités de coopération entre acteurs.

## De 22 200 à 18 800 places d'accueil disponibles

Entre 2014 et 2019, le nombre d'assistants maternels dans le Bas-Rhin a chuté de 9700 à 7300 entraînant une baisse de 15% des capacités d'accueil



## Chiffres et constats sur l'accueil individuel dans le Bas-Rhin :

- entre 2014 et 2019, le nombre d'assistants maternels en activité a chuté de 9700 à 7300, entraînant une baisse de 15 % des capacités d'accueil ;
- plus de 30 % des assistants maternels actuellement en activité feront valoir leur droit à la retraite au cours de cette décennie ;
- le nombre de demandes d'agrément a largement chuté : elles étaient supérieures à 800 en 2014 pour s'établir à moins de 600 en 2017 ;
- 54 Mam créées en 10 ans ;
- 70 % des assistants maternels préfèrent travailler en Mam qu'à domicile ;
- des services d'accueils familiaux reconnus pour leurs bénéfices à la fois pour l'enfant accueilli, les parents, et les professionnels y exerçant, mais avec un déficit d'image auprès du public.

## Une attractivité du métier en net recul

Entre 2014 et 2017, le nombre de demandes d'agrément a largement chuté : elles étaient supérieures à 800 en 2014 pour s'établir à moins de 600.



## Résultats et plan d'action

Les travaux issus de la CDSF petite enfance, auxquels ont participé plus de 200 personnes, ont permis de définir une série de pistes d'actions – vous trouverez le détail sur le site [www.reseaudesparents67.fr](http://www.reseaudesparents67.fr) : [Restitution de la commission départementale des services aux familles petite enfance](#), regroupées autour des registres suivants :

- Communiquer
- Faciliter les projets / Structurer / Accompagner
- Fédérer / mettre en réseau
- Professionnaliser / Former
- Règlementer

On peut retenir des réflexions issues de ces ateliers :

- L'importance du travail de mise en réseau partenarial à opérer afin de valoriser la profession d'assistant maternel tant auprès des futurs candidats que des parents en recherche d'un mode d'accueil.
- De l'essor actuel pour l'exercice du métier au sein de maisons d'assistants maternels qui nécessite de renforcer le niveau d'accompagnement des porteurs de projets (implication des collectivités, soutien financier accentué, facilitation de l'accès aux ressources et aux informations...).
- D'initier des formes d'accueil « hybrides » permettant l'accueil par des assistants maternels salariés d'une crèche familiale en tiers lieu, dits MAM-SAF.

Autre axe de redynamisation de l'accueil individuel, l'application des réformes réglementaires en cours. La loi ASAP (loi d'accélération et simplification de l'Action Publique) va en effet introduire les évolutions suivantes :

- possibilité pour les assistants maternels de pouvoir, même seuls, exercer en tiers-lieu ;
- leur ouvrir le bénéfice de la médecine du travail ;
- faciliter le remplacement entre assistants maternels ;
- accentuer l'accompagnement et la promotion de l'accueil individuel par les nouvelles missions des Relais Petite Enfance (ex Ram).

Est également attendu pour janvier 2022 l'application d'une nouvelle convention collective des assistants maternels, qui devrait améliorer leur rémunération. L'implication de l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil individuel devrait permettre de poursuivre la dynamique positive lancée par l'organisation de cette CDSF petite enfance.



**.... pour les parents,**

- La garantie d'un accueil de qualité et d'un projet éducatif et pédagogique
- Des horaires atypiques
- Un tarif horaire défiant toute concurrence
- L'organisation de remplacements des assistants maternels
- Des démarches administratives allégées

**... et pour les professionnels**

- Un employeur disponible et à l'écoute
- Une valorisation du métier
- Des démarches administratives allégées
- Un sentiment d'appartenance
- Une formation en continu
- Des avantages sociaux (prime, chèque cadeaux et vacances...)

**Enzo VERRECCHIA**  
Chargé de Mission Petite Enfance  
CAF du Bas-Rhin

L'étape suivante est désormais la mise en œuvre opérationnelle de ces actions. La priorisation de l'ensemble des actions opérée ainsi que la constitution des acteurs à mobiliser au sein de groupes de travail thématiques devra permettre dès que possible de décliner des fiches actions détaillées et transposables sur l'ensemble des territoires.

# LA PETITE ENFANCE VUE PAR LES ACTEURS

## VISITE D'ADRIEN TAQUET À L'ASSOCIATION LE FURET

Avril 2021

Une visite officielle : Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge des familles et de l'enfance au Furet Petite Enfance, quai de Paris à Strasbourg.

Le Furet Petite Enfance a eu l'honneur d'accueillir Adrien Taquet, secrétaire d'Etat en charge des familles et de l'enfance, dans sa médiathèque quai de Paris à Strasbourg.



De gauche à droite : A Taquet, Richard Sancho, Rebecca Riess, MN Rubio, médiathèque du Furet

Une visite précipitée, et pour cause : c'est un appel de la préfecture 2 jours avant qui nous annonce cette visite officielle qui passera par notre siège. Ensuite commencent les rdv protocolaires, techniques, de sécurité ... qui aboutissent à cet événement peu ordinaire : non seulement la visite du secrétaire d'Etat, mais en présence nombre d'autres représentants : la sous-préfète du Bas-Rhin Hélène Montelly, le député du Bas-Rhin Thierry Michels, Marie-Dominique Dreyse vice-présidente de l'Eurometropole de Strasbourg, Soraya Ouldji conseillère municipale déléguée à la petite enfance, aux familles et à la restauration scolaire de la Ville de Strasbourg.

Parmi tous les travaux engagés, c'est le projet : Ambition enfance = Egalité (la formation de 600 000 professionnels de la petite enfance en 3 ans) qui a donné lieu à une rencontre et un échange. Après l'accueil et l'introduction des officiels par l'équipe du Furet et par son président, Richard



Sancho, et sa directrice, Rebecca Riess, l'échange a porté sur la formation en cours au même moment dans les locaux : 'Découvrez vos talents créateurs'. Trois professionnelles présentes et le formateur ont apporté leur vision, expérience et besoins du terrain, en particulier sur la question de l'art et de la culture, et de la formation initiale et continue, des difficultés conjoncturelles et des belles perspectives portées par le travail de la créativité au quotidien. Nous n'avons pas pu offrir ne serait-ce qu'un café à nos hôtes du jour (conditions sanitaires obligent) mais ils sont bien repartis avec Le Furet n° 100, qui sortait juste des presses !



**Rebecca RIESS**  
Directrice  
Association le Furet

# LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DES ASSISTANTS MATERNELS



L'UNSA a participé pleinement pendant deux ans à la négociation d'une nouvelle convention collective unique entre les particuliers employeurs et les salariés du particulier employeur ainsi que les assistants maternels. Elle est composée d'un socle commun et de socles spécifiques à chacune des anciennes branches. Elle rentrera en vigueur le 1er janvier 2022 (**sous réserve de la parution de l'arrêté d'extension du ministère d'ici cette date**). Toutes les dispositions prévues dans cette nouvelle convention s'appliqueront automatiquement et s'imposeront aux deux parties tant pour les contrats en cours que les nouveaux contrats.

Elle prévoit de nouveaux droits collectifs pour les salariés et modifie sensiblement le contrat de travail.

## Les principaux changements :

1. **La durée hebdomadaire du travail** à ne pas dépasser est fixée à 48 heures en moyenne sur une période de 4 mois.
2. **Création d'un salaire horaire minimum conventionnel** : fixé à 2,97 € par heure et par enfant, soit un montant légèrement supérieur au taux horaire statutaire (2,85 € au 1er janvier 2021). Ce taux passe à 3,06 € par heure et par enfant si l'assistant maternel est titulaire du titre Assistante maternelle-Garde d'enfant à domicile. *Notre organisation syndicale regrette que cette majoration du taux minimum ne soit pas élargie à l'ensemble des titulaires d'un diplôme de la petite enfance.*
3. **Disparition des appellations « année complète » et « année incomplète »** sources de confusions avec des notions de droit commun, au profit de « mensualisation sur 52 semaines » et mensualisation sur 46 semaines ou moins »
4. **Fixation d'un taux de majoration minimum** de 10 % pour les heures travaillées au-delà de 45 heures par semaine et possibilité par clause dans le contrat de majorer les heures complémentaires.
5. **Indemnité d'entretien minimale** pour 9 heures d'accueil fixée à 90 % du minimum garanti (au lieu de 85 % actuellement) sans pouvoir être inférieure à 2,65 € par jour quelle que soit la durée de l'accueil.
6. **Les jours fériés ordinaires** : suppression de la condition d'ancienneté des 3 mois minimum et s'ils sont travaillés une majoration de 10 % minimum est due.
7. **Le paiement des congés payés par douzième est supprimé** : Le paiement de cette indemnité devant uniquement être réalisé soit en une seule fois au mois de juin ou lors de la prise principale des congés, soit au fur et à mesure de la prise des congés payés ; la nouvelle convention prend la peine de préciser que « toute autre modalité d'indemnisation des congés payés est proscrite »
8. **Absence de l'enfant pour maladie** : 5 jours par période de 12 mois glissants au lieu de 10 jours actuellement
9. **Le montant de l'indemnité de rupture** passe de 1/120ème du salaire net perçu pendant la durée du contrat à partir de 12 mois d'ancienneté à 1/80ème du salaire brut à partir de 9 mois d'ancienneté.
10. **Une réduction du préavis lors de la rupture du contrat de travail quand l'enfant est accueilli depuis moins de 3 mois** : la durée passe de 15 jours actuellement à 8 jours calendaires.

### De nouveaux droits collectifs :

La nouvelle convention collective s'est dotée d'une association paritaire (l'APNI) pour gérer les fonds permettant :

- L'accès à la **médecine du travail** dont les assistants maternels étaient privés jusqu'à maintenant
- **Une indemnité de départ volontaire à la retraite** pour tout professionnel ayant exercé au moins 10 ans dans la branche à condition d'avoir 5 ans d'ancienneté dans les 7 dernières années avant la liquidation de la retraite. Son montant s'élèvera entre un mois et deux mois et demi de salaire brut de référence selon l'ancienneté.
- Une **amélioration de la garantie décès** dans la prévoyance.
- Les **activités sociales et culturelles** (réductions importantes sur les colonies de vacances, locations, séjours, cinémas, entrées dans les parcs etc.) - **Une professionnalisation renforcée.**

Au final, quelques améliorations statutaires pour les 260 000 assistants maternels bien que leur salaire et leur temps de travail continuent de déroger au droit commun.

Ne pas perdre de vue que ce sont des salariés bien considérés, valorisés et reconnus dans leur métier qui concourent à un accueil de qualité des enfants confiés.

**Liliane DELTON**  
**Secrétaire générale UNSA PROASSMAT**



<https://www.unsaproassmat.org/>

# RÉFÉRENCE : AUX CÔTÉS DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

## Le cabinet Référence



### Présentation

Depuis plus de 20 ans, le Cabinet REFERENCE est engagé aux côtés des professionnels de la Petite Enfance et en particulier des assistants maternels.

Chargé, par délégation de service, de la mise en œuvre des politiques des services de Protection Maternelle et Infantile, il assure la professionnalisation des assistants maternels par la mise en œuvre de leur formation obligatoire (décret d'octobre 2018). Actuellement, onze Conseils Départementaux nous font confiance pour assurer en leur nom cette mission.

Dans l'exécution de sa mission, le cabinet travaille en étroite relation avec l'ensemble des intervenants du secteur et notamment les RAM/RPE, qu'il soutient dans leur mission de promotion de la formation continue.

Labellisé par l'Institut IPERIA, le Cabinet REFERENCE assure également un suivi des parcours dans la durée, dans le cadre du plan de formation et du CPF (Compte Personnel de Formation), pour lesquels il met en œuvre les actions prioritaires définies par les partenaires sociaux.

L'équipe, fortement impliquée dans l'élaboration des stratégies pédagogiques et des contenus, est constituée de professionnels confirmés qui font, de leur engagement vers la petite enfance, une priorité.

Nos connaissances avérées sur l'accueil du jeune enfant à domicile nous confère désormais la confiance d'un département pour assurer, par délégation de service, l'évaluation des candidats à l'agrément et au renouvellement d'agrément

d'assistant maternel. Nous mesurons pleinement l'intérêt de cette nouvelle responsabilité sur le plan préventif.

La qualité des soins que la société et les professionnels accordent à la petite enfance est déterminante pour l'évolution et l'humanisation des générations futures.

Cet enjeu constitue une lourde responsabilité pour l'ensemble des acteurs dont les pédagogues chargés de traduire ce niveau d'exigence dans une pratique professionnelle, notamment pour les personnes amenées à l'exercer à leur domicile.

### Une pédagogie singulière

La réalité du public et du métier des assistants maternels suppose un mode de formation adapté. Leur formation ne peut être envisagée comme un enseignement classique à caractère scolaire.

Les candidats au métier d'assistant maternel sont issus de divers milieux socioprofessionnels et culturels et leur démarche d'accompagnement du jeune enfant s'appuie et se légitime généralement par leur statut et leur expérience parentale.

Les stagiaires représentent ainsi une population d'une grande richesse dans sa diversité mais également d'une grande hétérogénéité vis-à-vis de l'accès à un positionnement professionnel, a fortiori, pour une pratique à domicile sans cadre institutionnel structurant au quotidien.

En tout état de cause, le métier est impliquant à titre personnel et familial, et il ne peut être envisagé sans considérer la réalité globale de la personne qui s'engage dans cette démarche.

Le travail proposé doit tenir compte de ces histoires singulières et aussi leur permettre de sortir de leurs représentations et de leur propre modèle éducatif.

La nécessaire remise en question ne devra en aucun cas les conduire à douter de leur capacité à être des parents «suffisamment bons» (1), mais permettre une prise de conscience de ce que signifie la bien traitance.

### Vers le chemin de la bienveillance...

Quelle que soit la place et la fonction que nous occupons dans le champ de la petite enfance, les institutions (CAF, PMI), les professionnels de terrain (TMS, responsables RAM et formateurs...), nous partageons tous une même conviction, l'importance d'accompagner le jeune enfant avec bienveillance. Nous n'ignorons pas, grâce à l'avancée des connaissances sur le développement global des jeunes enfants, les conséquences des Violences Educatives Ordinaires sur le devenir adulte de l'enfant.

La professionnalisation des acteurs de la petite enfance est donc capitale pour répondre à cet enjeu sociologique.

Néanmoins, suffit-il d'expliquer à quelqu'un comment agir pour qu'il applique au quotidien des attitudes et des comportements adaptés, attendus ?

Notre expertise, fondée sur 20 ans d'expérience, nous permet d'affirmer que rien n'en est moins simple.

La formation initiale des assistants maternels est un carrefour où s'entremêlent plusieurs identités : identités professionnelle, parentale, féminine, masculine. Les compétences attendues dans leur profession collent aux aptitudes dites « naturelles » des fonctions parentales.

Apprendre, c'est aussi désapprendre, c'est rejeter en dehors de soi un savoir initial pour en intégrer un autre. Ici rejeter le parent pour intégrer le professionnel. On peut alors imaginer les dangers d'une formation directive qui ne prendrait pas en compte le parent dans l'identité professionnelle ; culpabilité, honte entraînant au rejet, à l'agressivité et/ou la fuite.

C'est l'unification des identités multiples dans leur différence, par un travail d'appropriation de leur histoire, de l'Histoire, qui permet de composer avec les conflictualités en jeu.

Ainsi, la qualité de la rencontre et des relations des assistants maternels au sein de leur groupe de formation et avec le formateur, déterminent le processus de professionnalisation.

Nous accordons une attention particulière au regard que les assistants maternels portent sur les autres mais aussi sur eux – mêmes.

La reconnaissance de leur être, le respect et la valorisation de leur choix professionnel, sont les premières conditions du processus, dans la mesure où leur vécu de la formation, la façon d'être à leur égard, retiennent directement sur leur façon d'être avec les enfants qu'elles accueillent. Le cadre de la formation se doit fondamentalement d'être lui-même bien traitant. Faire l'expérience concrète d'une relation bienveillante, est la meilleure voie pour en comprendre l'impact positif sur soi et sur notre relation aux autres.

En appuyant et en valorisant ce qu'ils savent faire, en leur portant un intérêt réel, en reliant les théories et les connaissances à ce qu'ils sont et ce qu'ils font, les assistants maternels peuvent résolument s'engager dans une démarche basée fondamentalement sur le respect de l'autre.

La formation doit être un lieu de reconnaissance et de valorisation de l'intelligence de vie de chacun pour développer une confiance en soi et une estime de soi, par la découverte de leurs propres connaissances et de nouvelles connaissances.

Pierre TEIL, dans son article de la revue d'Empan 2014, « Formation : Qu'est-ce à dire ? », nous aide à réfléchir à quelles exigences une formation doit répondre et selon quelles modalités elle doit s'organiser pour qu'elle garde cette dimension d'humanité qui en est la valeur suprême.

(1) *Au sens de Winnicott*

Former, c'est donner forme, nous invite-t-il à réfléchir, l'objectif étant la mise en conformité de l'objet. Cela en passe par la violence faite aux matériaux pour accéder à cette uniformité. Qu'en est-il des effets de la formation sur l'être humain ?

En effet, il existe une différence entre transmission et transformation. Si la transmission nous autorise à être une personne unique et en même temps identique à tous les êtres humains, la transformation nous impose de nous conformer en excluant le sujet en tant qu'individu singulier.

Le Cabinet référence a à cœur de transmettre depuis plus de 20 ans des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui ancrent les professionnels de la petite enfance dans un accompagnement bienveillant du jeune enfant dans le respect de l'histoire singulière de chacun.

Nous veillons à appliquer les pédagogies de Maria Montessori, d'Emmi Pikler, aux adultes que nous accompagnons. Être à l'écoute de leurs souffrances, leurs émotions, les aider à les verbaliser sans jugements.

Aussi nous importe-t-il de leur transmettre entre autres «un appareil à penser» en les centrant sur l'observation du jeune enfant, en les aidant à se questionner et en leur donnant des pistes pour aller trouver des réponses par eux-mêmes.

Difficile d'agir et de penser en même temps. La pratique est un temps où l'être agissant prime sur l'être pensant avec son flot de pulsions, d'affects que nous fait vivre la relation vraie dans l'ici et le maintenant.

Les formations proposées par le Cabinet Référence vous invitent avec bienveillance, sans jugement, à penser vos pratiques pour les comprendre, les analyser et les ajuster en permanence dans l'intérêt premier de l'enfant accueilli.



**Patricia LOPEZ**  
**Directrice**  
**Cabinet référence**

Référence  
Former avec bienveillance

**6, rue des Bateliers**  
**67550 Vendenheim**  
**Tél. : 03.88.59.45.35.**  
**Email. : [contact@reference-formation.com](mailto:contact@reference-formation.com)**

# DÉCOUVREZ L'ATELIER POISSON PLUME

L'atelier du **POISSON PLUME** fête cet été son premier anniversaire !



Quand une idée apparaît, il faut parfois quelques années avant aboutissement. La «Rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants» en 2017 a définitivement marqué la concrétisation du projet.

Dorothee MARTIN, plasticienne et EJE, accompagnée de toute une équipe de bénévoles en lien avec la petite enfance et la parentalité, a le plaisir de vous accueillir du lundi au samedi à Schiltigheim. Diverses propositions vous sont faites, sans parler de celles qui ne demandent qu'à se réaliser !

## Pourquoi ?

Parce que la Rencontre nationale de «l'Eveil artistique et culturel des jeunes enfants» en décembre 2017, réaffirme que l'art, la culture et les échanges interculturels aident l'enfant à construire sa place dans un monde qu'il découvre. Cette ambition compte parmi les dix grands principes posés par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, élaborée par le ministère chargé de la famille et de l'enfance. (1)

Parce ce que la Campagne de sensibilisation organisée par la commission ministérielle, composée d'experts professionnels de diverses disciplines, opérée en France et en Europe fin 2020 sur «Les 1000 premiers jours de l'enfant» décrit à quel point l'enfant est une «niche sensorielle» dès son état de fœtus, qu'il est en lien avec l'environnement dont il fait partie. Que c'est le quotidien de l'enfant qui va l'aider à se développer. (2)

## Comment ?

L'Atelier du Poisson Plume aide à opérer le développement harmonieux du jeune enfant grâce à ses ateliers d'éveil créatifs et sensoriels. Les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leur parent, grand-parent, assistante maternelle ou garde à domicile, sont les bienvenus pour partager divers ateliers d'éveil :

- L'éveil créatif : pouvoir découvrir ensemble diverses techniques d'art plastique adaptées aux jeunes enfants. Deux fois par mois, présentation d'un peintre pour une expérimentation inspirée !
- L'éveil musical : s'ouvrir aux sons, à la musique, au chant.
- Le bien-être : massage bébé, détente, yoga des petits.
- La motricité : danse, jeux de motricité, schéma corporel.
- L'éveil sensoriel : prendre le temps de sentir, toucher, écouter, regarder, et même goûter !
- L'alimentation : ateliers cuisine, petit jardinage.
- Le jeu : qu'il soit d'imitation ou de société.

Ces ateliers de partages sont des parenthèses de complicité et de culture qui jamais ne se substituent au parent. Au contraire, ce sont des temps d'échange de parole, et des appuis pour l'éveil sensoriel de l'enfant, dans le respect du lien parent-enfant ou adulte ayant un lien proche avec l'enfant. Permettre ensemble de développer la relation autrement, de s'ouvrir ensemble à différents domaines valorisants.

(1) Rencontre nationale de « l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants », décembre 2017

(2) Campagne de sensibilisation organisée par une commission ministérielle, composée d'experts professionnels de diverses disciplines, France et Europe, 2020

## Invitation à des temps LAEP :

Dans une ambiance de jeux libres ou de propositions d'activités en lien avec les besoins des enfants, le lieu permet de développer les relations autrement, de s'ouvrir ensemble, de trouver ou retrouver la confiance en soi, de pouvoir s'exprimer sans peur de jugement et d'apprécier le vivre ensemble.

Le fil conducteur de nos objectifs : **Le soutien à la parentalité**

- Partager des moments de pause et de plaisirs en commun en créant une relation basée sur la confiance, le respect et la convivialité.
- Développer, conforter le lien parent enfant en ayant une attitude bienveillante. Écouter les parents lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés avec leur enfant.
- Permettre l'épanouissement, la prise de parole et les initiatives parentales via l'écoute et l'encouragement. Voir avec les parents ce dont ils ont besoin dans l'immédiat et les accompagner dans leur démarche.
- Susciter la création de liens avec et entre parents pour rompre l'isolement, partager ensemble des moments privilégiés, viser l'oubli des soucis et de la routine, viser le lâcher prise, la détente, le plaisir de réaliser ensemble quelque chose.
- Promouvoir un espace d'échange, de « vivre ensemble » et de solidarité.
- Favoriser dans un espace sécurisant l'émergence de liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.

## Rencontre thématiques :

Une psychologue invite les parents / grands-parents à des samedis matin d'échanges - sans enfants - sur divers thèmes. Par exemple :

- L'influence du port du masque dans le développement de l'enfant.
- Souvenirs sans photos.
- Préparer la reprise du travail et la recherche d'un mode d'accueil.
- Développement du langage et du multilinguisme.

## Modalités :

**L'ATELIER du POISSON PLUME**

**12 rue de BARR à Schiltigheim**

**Tel : 09 84 03 49 58 / 06 52 17 24 54**

**Courriel : [contact@poissonplume.eu](mailto:contact@poissonplume.eu)**

**Dorothee MARTIN**

**Site internet : [www.poissonplume.eu](http://www.poissonplume.eu)**

**Bus : L3 arrêt BARR**

Créneaux d'accueils par séances fixes hebdomadaires à l'année, y compris pendant les congés scolaires et les samedis soit le matin soit l'après-midi.

**NOUVEAU**  
à Schiltigheim

L'atelier du **POISSON PLUME**

**Des ateliers d'éveil pour les jeunes enfants et leurs parents**

Une ambiance conviviale et bienveillante pour s'amuser et découvrir ensemble, auprès de professionnels passionnés, des animations telles que : arts plastiques, éveil sensoriel, musique, contes, et bien d'autres surprises !

**De beaux partages en perspective**  
pour comprendre et accompagner les émotions de votre enfant.  
Les ateliers sont suivis d'un temps d'échange chaleureux.

Enfants de 0 à 6 ans

### Les ateliers d'éveil :

- Plusieurs séances par jour (3 à 4) sur la journée entre 8h30 et 18h
- Chaque séance, d'une durée de 1h30 est structurée en trois parties, chacune en toute convivialité, pour permettre :
  - 1 - à l'enfant de s'intégrer à son rythme et aux adultes de se « détendre », de pouvoir échanger sur leur état d'être, d'avoir la présentation de ce qui va suivre (0h30),
  - 2 - à tous, de faire l'expérience de l'atelier (0h30),
  - 3 - ensemble, de faire le point sur le moment vécu ainsi que sur ce que cette séance a apporté aux uns et aux autres, petits et grands (0h30).
- Peuvent être accueillis par séance : 4 à 5 enfants + leurs parents/accompagnants, donc 8 à 10 personnes au total. Cette limite est nécessaire pour garder une qualité d'écoute, d'accompagnement et de proximité.
- Respect des gestes barrière
- Sur inscription
- Tarif : 5€ par personne soit 10€ pour 1 enfant accompagné d'un adulte  
Possibilité de dons / participation consciente



### Les temps LAEP :

- Quatre créneaux d'accueils fixes sur des temps de jeux ou de peinture libres entre 9h et 18h et certains samedis soit le matin soit l'après-midi.
- Sur inscription
- Gratuit  
Possibilité de dons / participation consciente



### Les rencontres thématiques :

- Rythme : bimestriel, les samedis matin 10h - 12h
- Sur inscription
- Tarif : participation libre et consciente au minimum 2,50€ par personne, soit un minimum de 5 € pour un enfant accompagné d'un adulte.

L'équipe de l'association  
Poisson Plume

# PETITE ENFANCE CÔTÉ PARENTS

## CONCILIATION VIE FAMILIALE-VIE PROFESSIONNELLE : BESOINS DES PARENTS ET MODES DE GARDE



Le 6 mai s'est tenu à l'Udaf un débat sur la thématique de la conciliation vie familiale-vie professionnelle.

Cette rencontre a été organisée dans le cadre d'une consultation nationale, organisée par l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), qui s'est vue confier la tâche, par le Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des familles, de participer à la «mission Heydemann - Damon».

Cette mission a pour but d'éclairer l'action du Gouvernement :

- pour permettre aux entreprises de mieux prendre en compte les contraintes des parents
- pour proposer des évolutions du congé parental et de son indemnisation

Le débat avait donc pour objectif de faire remonter les besoins, les attentes, les difficultés et idées des parents de notre département. Lors de ces échanges, plusieurs parents ont évoqué les difficultés à trouver un mode de garde adapté, leur permettant de concilier sereinement leur vie professionnelle et familiale.

9 mamans ont participé au débat, connaissant des situations diverses. Elles se sont exprimées sur leur parcours et réfléchi à ce qui pourrait améliorer les choses. Les points particuliers qui ont été évoqués :

- le problème du congé de maternité trop court
- le congé parental pas assez indemnisé
- le manque de souplesse des modes de garde
- la difficulté du statut d'assistante maternelle
- la difficile conciliation pour les parents d'enfant en situation de handicap
- l'évolution nécessaire des mentalités
- la variabilité des horaires de travail souhaitée

14 débats similaires ont été organisés dans d'autres départements (1 par région). En outre l'UNAF a réalisé une étude qualitative auprès de 45 parents, ainsi qu'une étude quantitative (questionnaire en ligne adressé aux familles).

L'UNAF a réalisé une synthèse de ces éléments, remise en juin au Secrétaire d'Etat, Adrien Taquet. Les résultats seront officiellement présentés à la Conférence de la famille organisée en septembre 2021 par Adrien Taquet et publiés à sa suite.

## Le parcours de Mme B., maman de 2 enfants et assistante maternelle.

1. Lors de notre débat, vous avez évoqué votre reconversion professionnelle en tant qu'assistante maternelle. Vous avez indiqué avoir fait ce choix en partie pour mieux concilier votre vie familiale et votre vie professionnelle. Pourriez-vous nous en dire plus ?

A la naissance de ma 2e fille, je travaillais dans le domaine commercial. J'avais pris un congé parental. A mon retour de congé parental, je me suis séparée du papa de mes enfants, donc je devais gérer le quotidien seule avec mes 2 enfants.

Durant mon congé, j'avais pris le temps de réfléchir à mon projet professionnel et envisagé une reconversion dans le domaine de la petite enfance. J'avais entamé des démarches dans le projet de passer un CAP Petite Enfance.

A la reprise du travail, mon emploi du temps professionnel s'est révélé peu compatible avec la garde de mes enfants (travail le samedi, le mercredi). J'ai fait une demande d'assouplissement de mon emploi du temps, mais qui m'a été refusée.

Face au manque de souplesse de mon employeur, mon projet de reconversion s'est précisé.

Afin de pouvoir mieux concilier un métier avec la garde de mes enfants, je me suis tournée vers l'agrément assistante maternelle. Celui-ci répondait à mes attentes : à savoir mon souhait de travailler dans le domaine de la petite enfance, tout en gérant moi-même la garde de mes enfants (je n'avais pas de famille autour de moi pour assurer un relais). Le métier d'assistante maternelle est apparu comme le plus compatible avec mes contraintes (en effet, au vu de ma situation personnelle, il était impossible de poursuivre mon projet de formation en CAP petite enfance).

Ainsi, j'ai pu trouver un métier me permettant de mieux concilier mes vies professionnelle et familiale tout en m'épanouissant dans les deux.

2. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette conciliation entre les contraintes des parents employeurs et vos propres contraintes familiales ?

Au début, quand mes enfants étaient petits, les deux étaient facilement compatibles.

Les conditions de ce métier et la conciliation avec la garde de mes enfants étaient « idylliques », mais ce n'est plus le cas aujourd'hui :

- mes propres contraintes et besoins ont évolué
- les conditions d'exercice de la profession sont moins favorables

Le type d'accueil a changé.

Au départ, nous avions davantage des contrats à temps plein sur une année. Plus les années passent, plus ces contrats sont rares. Il faut donc cumuler plusieurs contrats différents pour maintenir le même niveau de rémunération.

Dès le départ, j'ai décidé de ne pas travailler le mercredi après-midi et de garder une semaine de libre lors des petites vacances scolaires. Maintenant, cela devient plus compliqué, car les parents ont besoin de garde à ces moments-là. Aujourd'hui, j'arrive encore à maintenir le mercredi après-midi, mais je ne suis pas sûre de pouvoir le garder à l'avenir.

Les parents ont d'autres exigences en terme horaires (par exemple, il arrive souvent qu'il y ait un dépassement de 10-15 minutes le soir). J'ai toujours essayé d'être souple avec les horaires des parents, mais cela devient plus difficile aujourd'hui.

Car j'ai mes propres contraintes et elles ont changé. Actuellement, mes enfants sont plus grandes, leurs besoins ne sont plus les mêmes. Ma présence est nécessaire à d'autres moments, comme par exemple le soir après mon travail. Lorsque je dois terminer plus tard ou que les parents ont du retard, cela empiète sur le temps partagé avec mes enfants. Plus mes enfants grandissent, plus c'est compliqué, car elles n'ont pas le même rythme que les petits que j'accueille et elles doivent s'adapter : cela empiète aussi sur leurs vacances, de même le soir pour les devoirs.

Par ailleurs, les parents ont aussi des exigences différentes, auxquelles il faut pouvoir répondre : sur l'alimentation, les activités (Montessori, etc.).

C'est une véritable gymnastique pour organiser à la fois son activité professionnelle et gérer sa vie de famille. Cela s'avère par exemple problématique de prendre un rdv médical chez un spécialiste, puisque je travaille sur une grande amplitude horaire.

### 3. Avez-vous été sollicitée par des parents pour travailler en horaires « atypiques » ?

J'ai fait des accueils de 7h à 18h30.

Il y a de plus en plus de parents qui se tournent vers nous, car les crèches ne peuvent pas répondre à leurs besoins en termes horaires : horaires en poste en industrie, professions médicales...

### 4. Vous disiez, lors du débat, que se tourner vers une assistante maternelle est un choix « par défaut » : pourriez-vous développer ce point ?

Les parents nous sollicitent quand ils n'ont pas de place en crèche. J'ai l'impression que les parents nous contactent « par dépit », comme la dernière solution. Nous sentons une réticence et les parents nous le disent d'ailleurs.

Par mon travail, j'ai réussi à prouver à des parents « récalcitrants » que l'assistante maternelle est tout aussi fiable qu'une crèche, notamment par ma participation aux activités des RAM (Relais d'Assistants Maternelles). Après quelques mois, les parents choisissent finalement de nous laisser leur(s) enfant(s) et de renoncer à la crèche. Nous avons toujours nos preuves à faire pour montrer que nous sommes des professionnelles de la petite enfance.

Les parents souhaitent qu'il y ait du lien social, cela les inquiète de ne pas savoir ce qui se passe à l'intérieur du logement ; ils ont besoin de savoir qu'il y a un lien avec l'extérieur. La 1<sup>e</sup> année, nous devons rendre compte de beaucoup de choses.

Nous sommes de moins en moins sollicitées. En dix ans, le nombre d'offre d'emploi a vraiment diminué. A Strasbourg, les ouvertures de micro-crèches augmentent. Les parents se tournent davantage vers ces structures collectives. Nous avons le sentiment que notre métier n'est pas mis en valeur.

C'est un constat partagé par de nombreuses assistantes maternelles.

Avec le télétravail, les modes d'accueil ont dû évoluer aussi. Les parents ont fait appel à des systèmes D.

Pourtant, les assistantes maternelles ont continué à travailler durant la crise sanitaire, nous avons même augmenté nos capacités d'accueil. Mais nous avons l'impression d'avoir été mobilisées au plus fort de la crise et d'être maintenant un peu « laissées pour compte ».

Au niveau administratif, c'est compliqué, nous sommes très peu formées.

En outre, certains parents ne recherchent que des assistantes maternelles qui utilisent des logiciels spécifiques de gestion administrative. Je vais donc devoir aussi me résoudre à passer par ces outils.

C'est intrusif ce métier, nous ouvrons la porte aux parents, qui découvrent notre logement, qui rentrent dans notre intimité.

Il faut valoriser nos compétences, nos lieux d'accueil.

**Il serait bien de réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil à Strasbourg, de prendre en considération tous les modes d'accueil.**

### 5. Qu'est-ce qui, en tant que maman, pourrait aujourd'hui simplifier l'articulation de votre vie familiale et de votre vie professionnelle ?

Dans un autre emploi, on peut poser une journée de congé pour honorer divers rendez-vous.

Moi j'ai plusieurs employeurs. Si je dois m'absenter, les parents doivent eux-mêmes solliciter leur employeur pour poser congé. C'est un manque, nous avons des difficultés.

La plage horaire de notre activité est grande, nous avons des semaines avec beaucoup d'horaires et pour caser des rendez-vous, c'est compliqué. Et pourtant, nous devons engranger des heures pour percevoir un salaire décent.

Il n'existe pas de système de remplacement pour les assistantes maternelles indépendantes : **ce serait utile que ce soit mis en place, comme une « réserve », un réseau.** Au niveau de notre RAM, les animatrices font un travail de recherche pour trouver un remplacement lorsque l'une de nous est absente. Mais il n'y a pas de numéro dédié, pas de réseau organisé autour de cette problématique.

C'est comme si tout devait aller dans le sens du parent : nous savons qu'une absence de notre part cause des difficultés à nos différents employeurs. Mais, à l'inverse, un petit retard du parent (le matin ou le soir) occasionne des complications pour l'assistante maternelle, que ce soit dans l'organisation de son travail avec les autres enfants, ou dans sa vie personnelle.

Il faudrait développer **des tiers lieux** pour se retrouver entre assistantes maternelles, mais également pour organiser du prêt de matériel, créer une ludothèque. Il serait intéressant de **prévoir pour tous les RAM un espace pour accueillir les assistantes maternelles et leur permettre de se retrouver.**

Le RAM de notre secteur organise des ateliers, mais il y a peu d'espace, pas de salle dédiée où l'on puisse se réunir.

L'accès au LAEP se fait plus compliqué aussi, nous ne pouvons plus nous y rendre aussi librement.

Malgré toutes les difficultés évoquées, j'aime toujours autant mon travail !

**Mais il nous faudrait une meilleure reconnaissance, un meilleur soutien, une meilleure prise en compte des contraintes de notre profession et de ses répercussions sur notre vie personnelle et familiale.**



**Rosalie DULCK**  
Chargée de mission  
Udaf Bas-Rhin

# LES RESSOURCES PETITE ENFANCE

## «A portée de mains»

Un guide illustré pour l'éveil culturel et artistique des tout-petits



Forts d'années d'expériences en commun sur le sujet, **Le Furet Petite Enfance** et **Les Assemblées MObiles** ont suivi avec intérêt les textes cadres et orientations politiques récents qui font aujourd'hui une place à l'art et la culture dès le berceau. Grâce à l'opportunité d'une collaboration avec la DRAC Grand Est, le projet de Guide a fait jour : véritable outil d'appui au développement des collaborations professionnelles, il a pour objet d'accompagner les différents acteurs -artistes, professionnels de la petite enfance, des arts et de la culture, mais aussi parents, élus et décideurs, techniciens et personnels de tous les services impliqués- dans la mise en œuvre des projets d'éveil artistique et culturel enrichissant les territoires et leurs habitants.

Ce guide illustré, réunit des repères et des références pratiques, des pistes et propositions issues d'initiatives passées et en cours, portées par des acteurs engagés, comme autant de jalons pour l'élaboration de nouveaux projets. Cette 1ère version répertorie des initiatives du territoire (les 9 départements du Grand Est) et sera ensuite déployé dans les autres régions de France, le ministère de la Culture ayant rejoint notre groupe de travail en cours d'élaboration à cette intention.

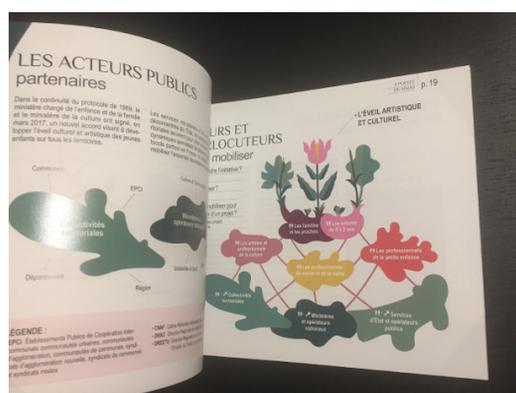
L'approche du Furet et des Assemblées MObiles, basée sur 10 années d'expérimentation, met en avant le somatique comme terrain commun : c'est par l'entrée du corps et du mouvement, de l'exploration et de la communication physiques et sensorielles, que nous invitons à l'ouverture aux arts et à la culture. Tout passe par une approche avant tout sensible, quels que soient 'la discipline artistique' ou le 'champ culturel' abordé.

Vous pourrez le trouver sur le site internet du Furet début septembre, et un événement de lancement porté par la DRAC Grand Est sera annoncé pour début octobre.



**Rebecca RIESS**  
Directrice, Association le Furet  
et Marjorie BURGER-CHASSIGNET,  
Pédagogue du mouvement, Les Assemblées MObiles

[Retrouvez le n°96 du Furet dédié à l'art et la culture](#)



## «Les 1000 premiers jours»



Le 8 septembre 2020, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik a remis le rapport de la commission d'experts pour les « 1 000 premiers jours » au secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, Adrien Taquet.

Les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent une période essentielle pour le bon développement et la construction de l'enfant. Cette période conditionne la santé et le bien-être de l'individu tout au long de sa vie. C'est sur ce sujet qu'a travaillé une commission de 18 experts spécialistes de la petite enfance, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, et lancée par le Président de la République en septembre 2019.

Adrien Taquet tient à remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur engagement personnel, et pour la qualité du travail réalisé.

### Un rapport basé sur les apports de la science

Adrien Taquet tient également à saluer le caractère innovant de la démarche, qui a mobilisé des compétences plurielles (neuropsychiatres, gynécologues-obstétriciens, pédopsychiatres, psychologues, sages-femmes, professeurs des universités). L'ensemble des données scientifiques converge vers une position désormais commune : l'importance des 1 000 premiers jours, période où tout commence pour l'enfant, premiers apprentissages, développement cognitif et affectif, sociabilité, etc.

Ce sujet, qui concerne les enfants, les parents, mais également la société toute entière, répond à des attentes fortes des Français, que le Gouvernement entend.

Des recommandations qui seront examinées dans les prochaines semaines

La commission d'experts des « 1 000 premiers jours » a émis de nombreuses recommandations qui ont retenu l'attention du secrétaire d'État, parmi lesquelles :

- La création d'un parcours des 1 000 jours, qui comprendrait un accompagnement personnalisé commençant dès l'entretien du 4ème mois, se poursuivant en maternité et jusqu'au domicile, et qui se renforcerait en cas de fragilités (handicaps, troubles psychiques ou fragilités sociales) ;
- La généralisation de l'entretien prénatal précoce, qui ne concerne aujourd'hui que 28% des grossesses ;
- L'augmentation des moyens des maternités et des PMI, afin que chacune des 500 maternités sur le territoire bénéficie d'un lien étroit et quotidien avec la PMI pour mieux accompagner les parents ;
- L'allongement du congé paternité, qui serait une première étape d'une réforme ambitieuse du congé parental, dans l'intérêt du développement de l'enfant, mais également pour lutter contre la solitude et l'isolement des mamans,
- La généralisation et l'harmonisation du projet éducatif de l'accueil des enfants avant 3 ans, etc.

Ces premières pistes doivent désormais se traduire en actes. Elles seront examinées dans les prochaines semaines.

Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles a déclaré :

« Nous devons collectivement faire mieux, pour nos enfants, pour nos familles, pour notre société. La science nous y aide, en nous indiquant le caractère fondamental des 1 000 premiers jours. Tirer les leçons de cet apport fondamental, c'est aujourd'hui créer un véritable parcours des 1 000 premiers jours. »

[LIEN rapport de la commission «les 1000 premiers jours»](#)

[LIEN communiqué de presse remise du rapport](#)

Sources :

Cabinet d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles



**Allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant : permettre aux parents de s'investir à deux auprès de leur enfant à la naissance**



Depuis le 1 juillet, grâce au rapport intitulé « Les 1000 premiers jours », les députés ont voté le doublement du congé paternité passant ainsi de 14 à 28 jours. Ils peuvent être pris de manière fractionnée et 7 jours sur les 28 sont obligatoires.

Cette mesure s'adresse à tout salarié quel que soit son statut (indépendant, agriculteur, en recherche d'emploi...), il s'adresse au père bien entendu mais aussi si vous vivez avec la mère de l'enfant qui naît. C'est une grande évolution pour les papas qui peuvent dorénavant profiter pleinement de cette période cruciale de l'accueil d'un tout petit à la maison.

Pour aller plus loin :

<https://www.gouvernement.fr/la-duree-du-conge-paternite-passe-de-14-a-28-jours>



# LES REVUES DEDIEES A LA PETITE ENFANCE

## Grandir en toute confiance : les 10 principes de la charte (dossier)

Le Furet ; n° 92, mars 2019



## Petite enfance : Pas de bébés en boîte (dossier)

Lien social ; n° 1258, 1er octobre 2019



## Petite enfance : La place des pères (dossier)

L'école des parents ; n° 633, octobre-novembre-décembre 2019



## Grands-parents, petits-enfants : des liens pour grandir (dossier)

Le Furet ; n° 95, décembre 2019



## Parler pour grandir (dossier)

L'école des parents ; n° 635, avril-mai-juin 2020



## Promenons-nous dans le jeu (dossier)

Le Furet ; n° 98, septembre 2020



**Petite enfance : En Meurthe-et-Moselle, la CAF accompagne les crèches en difficulté**  
 La Gazette Santé-Social ; n° 182, mars 2021



**Petite enfance, vous avez dit compétences ? (dossier)**

Le Furet ; n° 101, juin 2021



**CAF : Petite enfance : les mesures phare du plan de rebond**  
 Défendre les familles (UNAF) ; n° 1, juillet 2021



**Initiative : Petite Enfance : Tous ensemble, les mains dans la terre**  
 L'école des parents ; n° 640, juillet-août-septembre 2021





**Retrouvez tous les numéros du Furet :**  
<https://www.lefuret.org/categorie-produit/revue-le-furet/>



**Nous vous accueillons à l'Udaf pour consulter ou emprunter les revues, ouvrages et jeux, contactez-nous :**  
[animation@reseaudesparents67.fr](mailto:animation@reseaudesparents67.fr)

# LES PROCHAINES MATINALES DU RESEAU

**Jeudi 16 septembre 2021**  
de 9h30 à 12h  
A la Halle au marché,  
place de la République à  
ROSHEIM

## « Découvrir le jeu Dixit pour soutenir nos actions parentalité »

La communauté des communes des Portes de Rosheim nous accueille à la Halle au marché, place de la république à Rosheim avec l'animation de l'association Le Furet. Nous vous proposons de découvrir un outil destiné à une approche différente avec les familles en utilisant le jeu Dixit.

C'est un jeu de cartes connu pour développer l'imaginaire et raconter une histoire en se basant sur des illustrations figurant sur des cartes. L'association le Furet nous propose de l'utiliser différemment pour animer des temps de prises de paroles avec les parents et plus largement avec les familles pour faciliter les enjeux suivants : Comment permettre une autre prise de parole ? Comment exprimer des émotions, un vécu différemment dans une ambiance ludique et avec un support graphiquement esthétique ? C'est tout l'enjeu de cette approche qui vous permettra d'ouvrir les champs des possibles avec les familles.

Le nombre de place pour cette Matinale est de 12 personnes pour des raisons sanitaires.

[Inscription](#)

**Jeudi 30 septembre 2021**  
de 10h à 12h  
Au Centre d'Animation So-  
ciale Familial Bisch'ART  
situé 7 rue des Casernes à  
BISCHWILLER

## « Découverte de la mallette Berceau de l'Egalité »

Cette matinale sera consacrée à la découverte du « Berceau de l'Egalité » : une mallette pédagogique qui questionne et propose des apports pour travailler les notions de stéréotypes et préjugés par une ouverture au monde et à la diversité.

[Inscription](#)

**Jeudi 14 octobre 2021**  
de 9h30 à 12h  
Au Centre Social AGF,  
10 rue Grand Rempart à  
BENFELD

## « Découvrir l'outilthèque, support des actions familiales collective »

Nous nous retrouvons en ce mois d'octobre pour (re) découvrir à la fois le principe d'un outilthèque et prendre un temps sur un jeu.

Au nombre de trois sur le département, nous vous proposons de présenter celui de Benfeld au Centre Social AGF.

Cette Matinale permettra de nourrir les actions parentalités au bénéfice de toutes les familles.

[Inscription](#)

<p><b>Jeudi 25 novembre 2021 de 9h30 à 12h A la Comcom de Sélestat, 1 rue Louis Lang, à SELESTAT</b></p>	<p><b>«Sociab’Quizz, les habilités sociales en question»</b></p> <p>Destiné à des enfants de 7 à 17 ans, il propose d’interroger les habiletés sociales (c’est la capacité de démontrer un comportement approprié dans une variété de contextes comme à la maison, à l’école ou au travail et dans la société en général (Brown, 2003)) en utilisant un outil de médiation ludique. Il peut également servir à animer des temps d’échange avec des parents.</p> <p><a href="#">Inscription</a></p>
<p><b>Jeudi 9 décembre 2021 de 9h30 à 12h A la Maison de proximité, 6 cour de Cambridge à STRASBOURG</b></p>	<p><b>«Découvrir le jeu Dixit pour soutenir nos actions parentalité»</b></p> <p>C’est avec l’association Le Furet que nous vous proposons de découvrir un outil destiné à une approche différente avec les familles en utilisant le jeu Dixit.</p> <p>C’est un jeu de cartes connu pour développer l’imaginaire et raconter une histoire en se basant sur des illustrations figurant sur des cartes. L’association nous propose de l’utiliser différemment pour animer des temps de prises de paroles avec les parents et plus largement avec les familles pour faciliter les enjeux suivants : Comment permettre une autre prise de parole ? Comment exprimer des émotions, un vécu différemment dans une ambiance ludique et avec un support graphiquement esthétique ? C’est tout l’enjeu de cette approche qui vous permettra d’ouvrir les champs des possibles avec les familles.</p>

Catalogue des Matinales  
sur le site  
[www.reseaudesparents67.fr](http://www.reseaudesparents67.fr)  
<https://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-matinales-du-reseau.html>



Dernière minute...



Après une année blanche due à la crise sanitaire, l'Académie de la petite enfance est heureuse de pouvoir vous inviter à la **5ème édition de son festival Grandir en humanité.**

Seul festival pensé pour les tout-petits, **Grandir en humanité** propose un véritable tour d'horizon des initiatives pour favoriser le contact à la nature dès le plus jeune âge. Dédié aussi bien aux professionnels qu'aux familles, le festival est l'occasion de **mettre en avant les enjeux du développement durable pour les jeunes enfants, citoyens de demain.**

Cette année, c'est toute la nature qui s'invite lors de cette journée **sur le thème des 4 éléments.** Autour de l'eau, la terre, le feu et l'air, **parents et enfants explorent leurs relations à la nature à travers de nombreuses animations**, accompagnées par le clown et troubadour Nino.

Pour vivre cette journée exceptionnelle dédiée à la petite enfance, rendez-vous le **dimanche 12 septembre !**

**Lieu : au Jardin de l'EHPAD Emmaüs, 33 rue de la Tour Koenigshoffen  
(Accès : entrée par le Parc Naturel Urbain ou par le parking de l'EHPAD Emmaüs)**

**Entrée libre**

[LIEN programme de la journée](#)

**Contact : Gillian CANTE  
contact@academiedelapetiteenfance.com  
06 09 93 10 96**

# AGENDA

Faites connaître les événements que vous organisez à l'aide d'un formulaire en ligne :

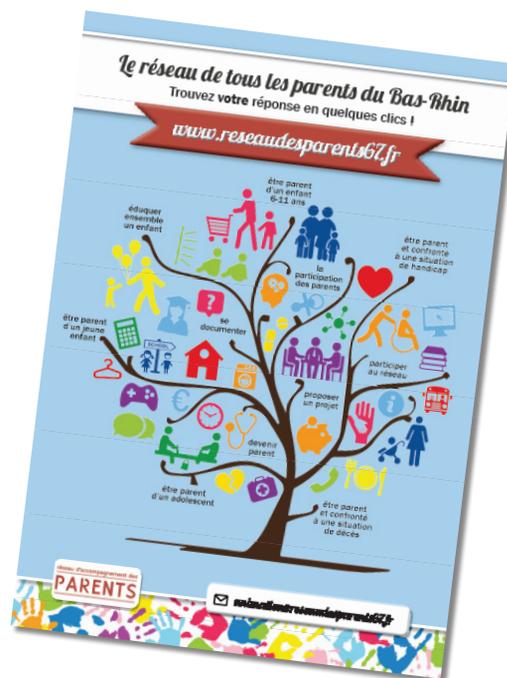
<http://www.reseaudesparents67.fr/proposer-un-evenement.html>

Catalogue des intervenants sur le site  
[www.reseaudesparents67.fr](http://www.reseaudesparents67.fr)

<https://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-matinales-du-reseau.html>



Pour être plus proche des parents, le Réseau a sa page Facebook.



# CONTACT

✉ [animation@reseaudesparents67.fr](mailto:animation@reseaudesparents67.fr)

🖱 [www.reseaudesparents67.fr](http://www.reseaudesparents67.fr)

Directrice de publication : Laura BITEAUD  
UDAF Bas-Rhin - 19 rue du Fbg National  
67067 STRASBOURG CEDEX  
Dépôt légal :  
Bibliothèque Nationale de France  
Numéro de déclaration : 1000000288933